

Rubelles, le 17 décembre 2020

Monsieur Olivier CADIC
Madame Hélène CONWAY-MOURET
Monsieur Robert del PICCHIA
Monsieur Christophe-André FRASSA
Monsieur Jean-Yves LECONTE
Monsieur Ronan LE GLEUT
Monsieur Damien REGNARD
Monsieur Richard YUNG
Sénateurs des Français établis hors de
France
SENAT
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Madame, Messieurs les Sénateurs,

Le 12 novembre dernier, je vous adressais un courrier répondant à votre questionnement sur la situation des adhérents de la Caisse des Français de l'Étranger qui se trouveraient contraints à un séjour en France de plus de 6 mois.

Je vous informais de la réglementation qui s'impose à la CFE et nous amènerait, face à ces situations, à devoir réaffilier ces adhérents au régime obligatoire français, même si les situations qui m'ont été signalées ont toutes été réglées par une dérogation de courte durée qui a permis à chacun de regagner son pays de résidence et de régulariser sa situation.

J'indiquais qu'il restait possible, pour les personnes qui se verraient contraintes à rejoindre pendant quelques temps le régime général, de réadhérer ultérieurement à la CFE lors d'un retour dans leur pays d'expatriation, sans subir de délai de carence et en conservant les avantages de leur bonus fidélité éventuellement acquis.

En complément, j'ai le plaisir de vous informer que le Bureau de notre Conseil d'administration, attentif aux situations que nous pourrions rencontrer dans le contexte de pandémie, a pris la décision suivante le 1^{er} décembre 2020 : les clients qui seraient radiés du fait d'un séjour contraint prolongé en France pourront, lors de leur retour à l'étranger, réadhérer à la CFE sur leur ancien produit (désormais non commercialisé), si cette réadhésion intervient avant le 1^{er} septembre 2021.

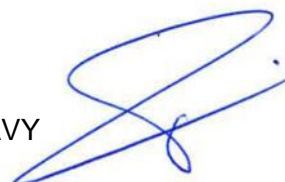
Cette mesure exceptionnelle et circonscrite à la seule situation décrite permet de répondre à la problématique d'adhérents qui se voient appliquer le tarif d'anciens produits et qui craindraient d'en perdre le bénéfice en cas de rupture dans leur affiliation à la CFE.

Cette disposition fera l'objet d'une information des adhérents concernés, ainsi que d'une information sur notre site internet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les Sénateurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Directeur général

Eric PAVY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a final stroke.